



République Française  
Département des Alpes- Maritimes  
Ville de TENDE

**EXTRAIT**  
**DU REGITRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 31 MAI 2024**

Le vendredi 31 mai 2024 à 18h00,  
Les membres du conseil municipal de la commune de Tende se sont réunis dans la salle du conseil, sur convocation qui leur a été adressée le 24 mai 2024, par le Maire, sous la présidence de Jean-Pierre VASSALLO, Maire.

**Etaient présents :** Jean-Pierre VASSALLO – Dominique DALMASSO - Lucie MOULIN – Morgan MILANO – Sébastien VASSALLO – Jean-Charles QUERCIA - Marguerite CARBONI- Marilène DALMASSO - – Françoise VADA – Caroline FRANCA – Cyril LEJA - Patricia ALUNNO - Elise FERRARI - Julie CLAVAUD

**Pouvoirs :** Olivier GIACOMETTI à Caroline FRANCA – Florent REYNAUD à Sébastien VASSALLO – Myriam PASTORELLI à Lucie MOULIN

**Absents excusés :** Cédric BERGALLO – Maryse CASTELLANI

<b>Membres du conseil municipal</b>			
<b>En exercice</b>	<b>Présents</b>	<b>Procurations</b>	<b>Absents</b>
<b>19</b>	<b>14</b>	<b>3</b>	<b>2</b>

**Mme Caroline FRANCA a été désignée secrétaire de séance.**

**Délibération n° 2024\_56**  
**Objet : 17 – 7.5.1 – CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE –**  
**CONVENTION D’OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT – ANNE 2024**

Monsieur le Maire expose à ses collègue que, dans le cadre du renouvellement de la CTG 2024-2028 et afin de ne pas retarder les versements des financements habituellement versés, la CAF préconise la signature des Conventions d’Objectifs et de Financement pour l’année 2024 concernant les activités Petite Enfance, Enfance et Jeunesse qui garantira le versement des prestations de services, du bonus CTG, des Fonds Publics et Territoire ainsi que le versement des subventions à l’investissement.

Le diagnostic étant actuellement en cours de réalisation avec l'ensemble des partenaires territoriaux et associatifs sur toutes les thématiques abordées dans la CTG : animation de la vie sociale, handicap, logement, accès aux droits, petite enfance, enfance, jeunesse, il déterminera les actions à mettre en place sur le territoire de la CARF dans les cinq prochaines années.

Le renouvellement de la convention Territoriale Globale 2024-2028 interviendra ultérieurement et fera l'objet d'une nouvelle délibération.

***Le conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :***

- D'autoriser le Maire à signer les Conventions d'Objectifs et de Financement pour l'année 2024 relatives aux activités Petite Enfance, Enfance et Jeunesse
- D'autoriser le Maire à poursuivre les démarches correspondantes

*Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus.  
Pour extrait conforme*

*Le Maire  
Jean-Pierre VASSALLO*

Certifié exécutoire compte tenu de la publication sur le site internet de la Commune le:  
Et de la réception en Préfecture le :